

Mesdames et messieurs,

Le présent document constitue la Déclaration sur le commerce préparée par les membres du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) auprès de l'OIBT. Nous aimerions attirer l'attention des membres de l'OIBT sur quelques initiatives du TAG qui vont être présentées lors de la présente session du Conseil.

Mais tout d'abord, il convient de se rappeler que, malgré le succès rencontré par plusieurs pays producteurs de bois tropicaux dans le développement d'un commerce international de produits à valeur ajoutée, très peu de choses ont changé depuis un demi-siècle, voire davantage, sur le marché des produits de feuillus issus de forêts naturelles tropicales.

Si l'on regarde de près les principaux exportateurs tropicaux de produits à valeur ajoutée – le Brésil, l'Indonésie, la Malaisie, la Thaïlande et le Viet Nam –, on constate que le commerce de ces produits dépend largement des ressources provenant de plantations, comme c'est le cas du bois d'hévéa, de l'acacia, de l'albizzia ou du pin. Les principaux produits issus des forêts tropicales naturelles demeurent les produits primaires.

Le commerce des meubles en bois et produits assimilés a une valeur nettement supérieure à celui des produits primaires; néanmoins, les grumes, sciages et contreplaqués restent la colonne vertébrale du commerce international des bois de feuillus tropicaux. Ce commerce a connu des incertitudes considérables au cours de ces dernières années.

C'est dans ce contexte que nous effectuons la présente Déclaration sur le commerce.

Premièrement, lors de la réunion de l'année dernière, le Conseil avait apporté son soutien à une proposition conjointe du TAG et de la Fédération européenne du négoce de bois (ETTF) visant à créer un site Internet qui ferait office de guichet unique, sur lequel chaque pays producteur pourrait stocker des informations sur ses ressources forestières, sa production, ses données d'import-export, son cadre réglementaire et sa législation en vigueur. L'objectif de ce site Internet est de permettre à l'ensemble des acteurs, qu'il s'agisse d'importateurs, de producteurs, de responsables du respect de la loi, d'obtenir des informations pertinentes à partir d'une seule source. Ce projet est dirigé par l'ETTF avec l'appui de l'OIBT et de la Coalition européenne pour les bois tropicaux durables (EU-STTC). Ce projet fera l'objet d'une présentation détaillée et un rapport est disponible.

Par ailleurs, en lien avec ce projet, notre regard se porte vers la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) qui a adopté en septembre 2015 l'«Entente commune de l'APEC sur l'envergure de l'exploitation forestière illégale et le commerce associé». À cet égard, pour améliorer davantage la transparence, les économies de l'APEC contribueront des informations sur la législation ou la réglementation en vigueur dans leur pays, en accord avec le Modèle de ligne directrice de l'APEC sur la légalité du bois.

Ensuite, l'Activité 23 de l'actuel Plan de travail biennal: «Élaboration de Déclarations environnementales de produit (DEP) pour trois bois tropicaux.» Cette Activité a pour objet de préparer des Déclarations environnementales de produit se rapportant à trois produits bois tropicaux: le contreplaqué de meranti (Indonésie/Malaisie), les débités de khaya (Ghana) et les platelages en ipé (Brésil). Ces travaux ont permis de mettre à jour plusieurs problèmes de fond qui ont donné l'occasion à l'OIBT de prendre l'initiative de développer des solutions qui soient acceptées à l'échelon international.

Il s'agit de la première tentative sérieuse d'élaborer des DEP pour des produits bois tropicaux et le TAG aimerait remercier l'OIBT de son soutien à cette Activité. Ces travaux à caractère pionnier ont représenté un défi avec des problèmes méthodologiques et de fond. Ils feront l'objet d'un rapport complet dans le cadre du Comité. Chacune des trois études a donné lieu à d'importantes conclusions et recommandations, mais, prise dans sa globalité, cette Activité a clairement montré le rôle vital et pivot que l'OIBT peut jouer à l'échelon mondial.

- Promouvoir et encourager des travaux supplémentaires au niveau des DEP chez les membres de l'OIBT, y compris des travaux sur les matières premières de type grumes.
- Les règles régissant les produits ont besoin d'être définies et précisées de manière homogène pour les produits bois tropicaux. L'OIBT est bien placée pour jouer un rôle prépondérant et pilote à cet égard.
- L'OIBT peut être un dépositaire neutre et crédible des informations relatives aux DEP pour les produits bois tropicaux au niveau international et devrait endosser ce rôle important.

Troisièmement, le TAG a toujours manifesté un grand intérêt à l'idée de travailler avec l'OIBT, non seulement pour accroître les parts de marché des bois tropicaux sur les marchés mondiaux, mais aussi pour réaliser les objectifs de l'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT).

En réponse à l'appel du TAG, le secrétariat de l'OIBT a engagé un consultant chargé de développer des idées étendues et novatrices permettant de renforcer le travail du secteur privé avec l'OIBT. Le consultant a découvert qu'il n'existait aucun cadre clair destiné à optimiser la contribution du secteur privé aux travaux de l'OIBT. L'OIBT devrait envisager une politique claire permettant d'orienter son partenariat avec le secteur privé et le mettre à contribution pour réaliser les objectifs de l'AIBT. Cette politique devrait être mise en œuvre dans le cadre des lignes directrices correspondantes et des règles internes du TAG.

En outre, compte tenu du rôle que le secteur privé est susceptible de jouer dans le développement au-delà de 2015, le TAG encourage le Conseil à faire mieux apprécier aux pays membres la valeur que revêtent les partenariats avec le secteur privé pour réaliser les objectifs nationaux dans le secteur forestier. Encore une fois, nous, au sein du TAG, sommes disposés à travailler avec le Conseil et ses membres.

Enfin, nous invitons les membres du Conseil à faire front commun pour élire un nouveau Directeur exécutif d'ici à la fin de cette session à Kuala Lumpur, de manière à ce que notre Organisation puisse de nouveau aller de l'avant pour le bénéfice de tous et des forêts tropicales en particulier.